

A2B IMPEX
SASU au capital de 100,00 €
21 Rue Darius milhaud, 78190, Trappes
Siren : 841837180
RCS : versailles

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 30/06/2025

Le 30/06/2025, à 21:59

Les associés de la société A2B IMPEX au capital de 100,00 € divisé en 100 parts sociales dont le siège social est situé au 21 Rue Darius milhaud, 78190, Trappes, se sont réunis au 21 Rue Darius milhaud, 78190, Trappes, le 30/06/2025 à 21:59 sur convocation par le président de chaque associé conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée est présidée par Amin Abbad , conformément à sa désignation en début d'Assemblée Générale (ci-après le "Président de l'Assemblée").

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents. Le Président de l'Assemblée communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 1 associés, représentant 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés. Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau les documents suivants :

- les copies et récépissés des lettres de convocation
- les comptes annuels établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- le rapport sur les résultats de l'exercice
- le bilan de l'exercice
- le compte de résultat de l'exercice
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée, tel que transmis aux associés avec leur convocation
- la feuille de présence

Le Président de l'Assemblée déclare que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président de l'Assemblée donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Le Président de l'Assemblée rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- Quitus de la présidence
- Affectation du résultat
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport
- Questions diverses dont résolutions et pouvoir pour formalités à accomplir

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de huit mille cent vingt-neuf Euros et vingt-quatre centimes (8 129,24 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à cent quatre-vingt-sept Euros (187,00 €).

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024, s'élevant à huit mille cent vingt-neuf Euros et vingt-quatre centimes (8 129,24 €) de la manière suivante :

Apurement des pertes antérieures :

REPORT À NOUVEAU : quatre mille huit cent soixante-cinq Euros et quarante-deux centimes (4 865,42 €)

Bénéfice distribuable : trois mille deux cent soixante-trois Euros et quatre-vingt-deux centimes (3 263,82 €)

Dotation aux réserves :

- **Dotation à la réserve légale** : dix Euros (10,00 €)
- **Dotation aux autres réserves** : Zéro Euro (0,00 €)

REPORT À NOUVEAU : trois mille deux cent cinquante-trois Euros et quatre-vingt-deux centimes (3 253,82 €)

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice | Dividendes versés

- **Exercice 2 023** : 0,00 €
- **Exercice 2 022** : 0,00 €
- **Exercice 2 021** : 0,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le président de l'assemblée, **Amin Abbad**

signature

BILAN 2024

BILAN ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amorts	Net	Net
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0		0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	2950	0	2950	1300
Dépôts et cautionnements versés ou récupérés	2950		2950	1300
Total actif immobilisé	2950	0	2950	1300
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
Créances	889	0	889	889
Autres impôts, taxes et versements assimilés	889		889	889
Associés - Comptes d'apport en société	0		0	0
Disponibilités	12987		12987	178
Banque 1	12983		12983	174
Virements internes	4		4	4
Charges constatées d'avance	0		0	0
Total actif Circulant	13876	0	13876	1067
TOTAL ACTIF	16826	0	16826	2367

BILAN PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Net	Net
Capital	100	100
Capital souscrit appelé versé	100	100
Primes d'émission	0	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	-4865	-1142
Résultat de l'exercice	8129	-3724
Total Capitaux Propres	3364	-4765
Dettes financières	12918	6480
Associés - Comptes courants	12918	6480
Clients créditeurs	0	0
Dettes d'exploitation	544	652
Fournisseurs	216	324
Cotisations sociales	183	183
Cotisation Foncière des Entreprises	145	145
Total Dettes	13463	7132
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	16826	2367

A2B IMPEX
84183718000014
Montants exprimés en euros
Exercice du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de résultat 2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
	Net	Net
Chiffre d'affaires	60257	3228
Vente de service	60257	3228
Total des produits d'exploitation	60257	3228
Achats	8914	1448
Prestation de service	4347	0
Eau, gaz, électricité	828	16
Matériel et outillage	3740	1432
Services extérieurs	43027	5504
Loyers et charges locatives	31586	3683
Abonnements logiciels	588	0
Entretien et réparations	420	0
Assurance professionnelle	519	48
Frais divers	20	0
Honoraires divers	108	0
Frais d'actes et de contentieux	5	0
Frais de déplacements	2079	0
Véhicule et carburant	6918	1581
Restaurants et repas d'affaires	761	192
Internet, téléphone et frais postaux	3	0
Services bancaires	20	0
Impôts et taxes	0	0
Rémunérations et charges sociales	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0
Total des charges d'exploitation	51941	6952
RESULTAT D'EXPLOITATION	8316	-3724
Total des produits financiers	0	0
Total des charges financières	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0
RESULTAT COURANT	8316	-3724
Total des produits exceptionnels	0	0
Pénalités, amendes fiscales et pénales	187	0
Total des charges exceptionnelles	187	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-187	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	8129	-3724